

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du Conseil Communautaire

du 23 septembre 2013

n° 13

page 1/2

**RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Travaux de restauration de l'Espace Raseteau - Demande de subvention auprès du Conseil Régional (Plan régional en faveur des musiques actuelles)**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil Régional dans le cadre du « plan régional en faveur des musiques actuelles » a décidé de soutenir l'aménagement et l'équipement de locaux de répétition et de petits lieux de diffusion (mesure 2.1). L'objectif est de permettre aux artistes de répéter dans de bonnes conditions, mais aussi de permettre l'accès pour tous, à des équipements de qualité.*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais via l'espace Raseteau dispose de studios de répétition et d'enregistrement ouverts au public. La restructuration du bâtiment pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite va permettre des travaux de rénovation au sein même des studios et d'en refaire l'acoustique déficiente.*

*En ce sens les travaux engagés par la collectivité pour l'espace Raseteau répondent aux critères d'éligibilité du Conseil Régional au titre du plan régional en faveur des musiques actuelles mesure 2.1.*

*Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Régional et être égale à 50% de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000 €.*

<b>Budget de l'opération</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux rénovation	31 900,00 €	Budget d'investissement (PPI)	16 900,00 €
		Région	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 900,00 €</b>		<b>31 900,00 €</b>

**Délibération du Conseil Communautaire**

**du 23 septembre 2013**

**n° 13**

**page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence entretien, gestion et aménagement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire le centre Raseteau,

**CONSIDERANT** l'importance de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments de la CAPC,

**CONSIDERANT** la nécessité de refaire l'isolation acoustique et phonique des studios afin de permettre aux artistes et amateurs de répéter dans de bonnes conditions,

**CONSIDERANT** l'intervention financière du Conseil Régional dans le cadre du Plan Régional en faveur des musiques actuelles,

Le conseil communautaire, ayant délibéré :

- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional pour le financement de travaux d'isolation acoustique et phonique au sein des studios de l'espace Raseteau

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette de demande de subvention.

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 422.1 / 7472 / 5370

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 27/09/2014 n° 6229  
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER